



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février à seize heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC7-5-1-16

OBJET : FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean-Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean Paul TERRENNE a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



2026BC7-5-1-16

**OBJET : FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE
DEMAIN »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022D8-5-2024 du 20 décembre 2022 , par laquelle le Bureau Communautaire a approuvé de plan de financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain» ,

Vu la délibération n° 2023D7-5-1-58 du 15 mai 2023 , par laquelle le Bureau Communautaire a modifié de plan de financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain» ,

Considérant que le montant prévisionnel de la dépense a été estimé à 53 000€ par an et ce, pour une durée de 5 ans, soit un montant de 265 000€ ,

Considérant que ce poste peut bénéficier d'un cofinancement à hauteur de 75 % du salaire brut annuel pendant toutes la durée de l'opération et répartis entre différents partenaires,

Considérant que la répartition du financement de ce poste par les partenaires a évolué ;

Il convient donc d'acter un nouveau plan de financement comme suit :

Partenaires	Montants sollicités
Banque des Territoires et /ou ANCT	39 750 € HT (75%)
Auto financement	13 250 € HT (25%)
TOTAL	53 000 € HT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le nouveau plan de financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » ,

- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter le financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » ,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer, tout document se rapportant à cette opération.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de DONZAC



Jean Paul TERRENNE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire **09 MARS 2026**

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

09 MARS 2026

AR Préfecture

Financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260227-2026BC7_5_1_16-DE
Numéro d'acte :	2026BC7_5_1_16
Date de décision :	27/02/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions / demandées)
Fichier acte :	2026BC7-5-1-16 Financement du poste de chef de projet petites villes de demain.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	09/03/2026 14:27:32
Date de réception de l'AR :	09/03/2026 14:27:51